

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 3

Artikel: Ordre du jour du général Dufour et des divisionnaires Ziegler et Veillon
Autor: Dufour, G.-H. / Ziegler / Veillon, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rangeront dans les intervalles des carrés, aussi sur quatre rangs et dos à dos, de manière à pouvoir faire feu des deux côtés.

» *NB.* Si la brigade était formée en échelons, il n'y aurait aucun mouvement préparatoire pour disposer convenablement les carrés. Il suffirait de ployer chaque bataillon en colonne serrée sur place (en ayant soin de prendre la même division pour base de toutes les colonnes, afin de conserver leurs distances respectives). Après quoi chaque masse forme son carré d'après le règlement. »

ORDRE DU JOUR.

Le général de l'armée fédérale, en annonçant aux troupes leur prochain licenciement, se fait un plaisir et un devoir de leur exprimer combien il se glorifie d'avoir été jugé digne d'être placé à leur tête. Il n'a que des éloges à leur donner sur leur discipline et leurs bons rapports avec les habitants dans les cantonnements. Il les remercie, car rien ne pouvait lui être plus agréable et mieux entrer dans ses vues. Il ne doute d'ailleurs pas que, si les circonstances l'avaient exigé, officiers et soldats auraient donné des preuves de dévouement dans l'accomplissement du devoir le plus sacré pour eux, celui de défendre, au péril de leur vie, l'intégrité, l'indépendance et l'honneur d'une patrie qui a tant de titres à leur affection.

SOLDATS CONFÉDÉRÉS !

Vous allez donc bientôt rentrer dans vos foyers ; mes vœux vous y suivront, et j'espère que vous accorderez aussi quelque souvenir à votre général, qui était prêt à partager avec vous la bonne et la mauvaise fortune.

Jouissez, au sein de vos familles, d'un repos bien mérité, mais que votre repos soit celui du brave ; ne vous séparez pas de vos armes ; soyez toujours prêts à les reprendre pour voler de nouveau aux frontières si quelque ennemi s'en approchait. C'est ainsi que vous conserverez l'estime qu'on a pour vous, et que vous assurerez à notre heureuse Suisse la considération, la paix et le bonheur !

Au quartier-général de Zurich, le 22 janvier 1857.

Le commandant en chef :

(Signé)

G.-H. DUFOUR.

Pour copie conforme :

Le chef de l'état-major général :

F. FREY-HEROSÉE.

M. le colonel Ziegler vient d'adresser à sa division l'ordre du jour suivant :

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS !

C'est au moment où les uns se trouvent déjà en marche vers leurs foyers, et où les autres vont bientôt les suivre à leur tour, que je vous adresse ces paroles d'a-dieu.

Notre division était prête au combat, et plus d'un d'entre vous est peut-être mécontent que nous n'ayons pas eu l'occasion de faire nos preuves ; mais ce que le Tout-Puissant décide, est toujours pour le mieux. Adressons-lui nos actions de grâce de ce que le bonheur des familles n'ait pas été troublé par la guerre, de ce que notre belle patrie ait été garantie de ses suites funestes. C'est avec un certain sentiment d'amour-propre que nous pouvons nous dire : « Je vaudrais encore quelque chose ! » car chacun de nous avait en soi la force et le courage nécessaires pour agir, si les circonstances l'avaient exigé. La meilleure preuve de la bonne conduite d'une armée, est l'inactivité des fonctionnaires judiciaires, ainsi que cela s'est vu dans notre division. Je vous en exprime toute ma satisfaction, et en même temps je remercie chacun d'entre vous de la bonne volonté qu'il a apportée au service.

Il existe encore quelques différences entre les divers corps ; il y en a qui se distinguaient entre tous les autres par leur bonne tenue militaire, la propreté de leurs armes, bufflétories et habillements. Tous ont mis à profit l'occasion qui leur était présentée, pour augmenter leurs connaissances militaires, et les fréquents mouvements et dislocations que j'ai fait opérer ont contribué à former de plus en plus chaque soldat au service des armées en campagne ; grâce à ces diverses occupations, la campagne d'hiver a passé presque inaperçue.

N'oublions pas de témoigner notre vive reconnaissance aux populations qui ont eu à supporter le poids des logements militaires et nous ont fait un accueil si bienveillant, ainsi qu'aux différents comités, aux femmes de la Suisse, qui ont fourni des vêtements chauds aux soldats nécessiteux et n'ont pas oublié les familles restées à la maison. Oui, tous peuvent avoir la conviction d'avoir fait une noble action et de s'être élevé un monument qui ne périra pas de sitôt.

Maintenant nous allons bientôt retourner dans nos foyers, musique en tête et enseignes déployées ; mais jusque-là, que rien ne vienne déranger la marche ordinaire du service. Alors nous pourrons rentrer chez nous avec la conviction d'avoir accompli notre devoir jusqu'au dernier instant. C'est avec cet espoir que je vous salue en vous témoignant toute ma satisfaction.

*Le commandant de la V^{me} division,
colonel ZIEGLER.*

Voici l'ordre du jour adressé par le commandant de la I^{re} division :

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE LA I^{re} DIVISION !

Grâce au zèle admirable avec lequel vous êtes accourus sous les drapeaux au premier appel de la patrie en danger, grâce à l'attitude énergique de la nation tout entière, le but pour lequel vous avez été mis sur pied peut être envisagé comme atteint ; l'indépendance absolue de Neuchâtel paraît assurée. Vous allez être renvoyés dans vos foyers.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de faire à votre pays le sacrifice de vos vies,

vous n'en étiez pas moins fermement résolu à le faire, cette fois comme toujours, si les circonstances vous l'eussent permis ; je suis convaincu que chacun de vous eût fait son devoir en vrai Suisse.

Conservez ces bonnes dispositions pour le moment où la patrie fera un nouvel appel à votre dévouement patriotique. Soignez vos armes ; on ne sait trop ce que l'avenir nous réserve. Conservez dans vos rangs cette discipline qui fait notre force et sans laquelle il n'y a pas d'armée possible ; vous pourrez alors rentrer dans vos familles la tête haute, car vous aurez la conscience d'avoir accompli votre devoir.

Officiers, sous-officiers et soldats de la 1^{re} division, je suis fier d'avoir eu à commander des hommes tels que vous ; je serai heureux si j'ai su acquérir quelques droits à votre estime et à votre affection.

Zurich, 27 janvier 1857.

Le commandant de la 1^{re} division,

(Signé)

CH. VEILLON, col. fédéral.

Les trois brigades de la 1^{re} division ont été inspectées par le commandant de la division, M. le colonel Charles Veillon, savoir : la 2^{me} brigade (colonel Rusca) le 19 janvier entre Degerfelden et Endigen ; la 1^{re} brigade (colonel Veret) et l'artillerie à Hochfelden, près de Bülach, le 20 janvier ; la 3^{me} brigade (lieut.-col. Kern) le 28 à Kloten. Ces diverses inspections ont témoigné des bonnes dispositions de la troupe. Dans plusieurs compagnies cependant, par suite d'on ne sait quels bruits répandus avant le départ, des soldats ont négligé de prendre leur grande tenue et ont attiré, par cette infraction, des punitions à leurs officiers.

L'état-major de la 1^{re} division et celui des brigades n^o 2 et 3 de cette division, sont licenciés le 1^{er} février. La 1^{re} brigade (colonel Veret) reste encore quelques jours, composée des bataillons n^o 20 (Genève), n^o 23 (Neuchâtel), compagnie de carabiniers n^o 32 (Valais). Le quartier-général de la brigade restera à Zurich, avec le 23^e ; le 20^e sera à Baden et environs ; la 32^e de carabiniers à Altstätten.

Si l'on se plaint dans le public que le licenciement des troupes s'opère trop lentement il n'en est pas de même dans l'armée. On y trouve assez généralement que les mesures de licenciement sont trop précipitées ; on ne laisse pas le temps aux soldats de faire les préparatifs nécessaires pour leurs marches et l'on charge trop certaines communes de logements et de réquisitions. Vu la nature de notre pays, on ne peut utiliser qu'un nombre de routes assez limité ; si l'on y jette trop de troupes les unes sur les autres, il en résulte des croisements, des encombrements et des confusions qui sont préjudiciables aux militaires autant qu'aux bourgeois. Vu la hâte qu'on a mise dans le licenciement, il est inévitable qu'il y aura dans les marches bon nombre de ces désagréments.

Les troupes composant la I^{re} division sont actuellement en marche pour rentrer dans leurs foyers. Voici un extrait des feuilles de route des divers corps :

Carabiniers n° 30 (Vaud), capitaine Berthod. — Le 28 et 29 janvier, cantonnés à Kloten ; le 30 à Othmartingen ; le 31 à Zofingen ; le 1^{er} février à Seeberg ; le 2 à Münchenbuchsée ; le 3 à Fribourg ; le 4 à Romont ; le 5 à Lausanne.

Carabiniers n° 64 (Neuchâtel), capitaine Petitpierre. — Réunion le 29 janvier à Aussersihl ; le 30 à Wohlen ; le 31 à Aarburg ; le 1^{er} février à Soleure ; le 2 à Douane ; le 3 à Neuchâtel.

Batterie n° 25 (Genève), capitaine Périer. — Le 31 janvier, de Zurich à Wohlen ; le 1^{er} février à Munster ; le 2 à Hüttwyl ; le 3 à Burgdorf ; le 4 à Berne ; le 5 à Avenches ; le 6 à Moudon ; le 7 à Morges ; le 8 à Nyon ; le 9 à Genève.

Bataillon n° 61 (Fribourg), commandant Schorderet. — Réunion le 29 à Zurich ; le 29 au soir à Wohlen et Willmergen ; le 30 à Sursée et environs ; le 31 à Dürenroth et environs ; le 1^{er} février à Walkringen et environs ; le 2 à Neueneck et environs ; le 3 à Fribourg.

Bataillon n° 53 (Valais), commandant Amaker :

Le 28 janvier, réunion à Kloten ;

29 » à Hunzenschwyl, Suhr et environs (de Zurich à Brugg par chemin de fer) ;

30 » à Hägendorf et Igerkingen ;

31 » à Soleure ;

1^{er} février, à Bienne ;

2 » à Neuchâtel ;

3 » jour de repos à Neuchâtel ;

4 » à Yverdon ;

5 » à Vevey (chemin de fer jusqu'à Lausanne) ;

6 » à Bex ;

7 » à Riddes et environs ;

8 » à Sion.

Le bataillon n° 50 (Vaud) a reçu sa feuille de route à Zurich comme suit :

28 janvier : Bremgarten et Wohlen ;

29 » Endfelden, Muten, Köllikon ;

30 » Langenthal ;

31 » Burgdorf ;

1^{er} février : Bümplitz, Könitz et environs :

2 » Fribourg ;

3 » Romont ;

4 » Lausanne.

Compagnie de guides n° 6 (Neuchâtel), capitaine Sandoz :

Le 31 janvier, de Zurich à Lenzbourg ;

1^{er} février, à Rothrist ;

2 » à Seeberg ;

3 » à Berne ,

4 » à Aarberg ;

5 » à Neuchâtel.

Il y a très peu de malades, quelques éclopés et enrhumés, mais aucune maladie grave. Il est mort le 23, à Baden, un soldat du bataillon n° 53 (Valais), par suite d'une petite vérole qui n'a pu donner le tour. Il n'y aura pas le 2 p. ‰ de malades. La conduite des troupes est en général bonne.

Le tribunal de la 3^{me} brigade s'est réuni à Zurich le 27 pour juger un soldat du bataillon n° 23 (Neuchâtel), manquant depuis l'étape de Soleure. Ce soldat a été condamné par contumace à un an d'emprisonnement.

Il a été reçu à l'état-major de la 1^{re} division un grand nombre de ballots de vêtements envoyés par des comités de dames de Genève, de Neuchâtel, de Vevey, de Lausanne, etc., ainsi que des cigares. Ces divers objets ont été en partie remis à leurs adresses, en partie répartis entre les corps. Il en résulte que presque tous les hommes de la 1^{re} division sont maintenant garnis de cache-nez et de mitaines, et que les sacs seront plus pesants pour le retour qu'ils ne l'étaient au départ.

Dans sa séance du 12 janvier 1857, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. *Demartin*, Gédéon, à Ollon, second sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. *Amiguet*, Vincent, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. *Favre*, Alexandre, à Château-d'Œx, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. *Greyloz*, Eugène, à Ollon, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. *Bartré*, Marc-Auguste, à Aubonne, second sous-lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 4^{me} arrondissement. — M. *Eternod*, Henri, à La Sarraz, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Rubattel*, Charles, à Villarzel, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1.

Du 12 courant: M. *Loude*, Alfred-Jules, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1^{er} arrondissement. — M. *Chappuis*, Pierre-David-Gabriel, à Chexbres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Delisle*, Jean-Samuel, à Lausanne, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Hoffer*, Jean-Pierre, à Donatyre, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 8^{me} arrondissement.

Du 17 courant: M. *Liausun*, Henri-Louis-François, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du premier arrondissement.

Du 24 courant: M. *Bonzon*, Charles-Louis, à Cossonay, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 7^{me} arrondissement. — M. *Cloux*, Louis-David, à l'Isle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Falquier*, Jules-Edouard, à Montreux, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du premier arrondissement.